

DEFINITIF

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET
DU BUDGET**

**SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO
(SNPC)**

**B.P. : 2083
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO**

**SYNTHESE DES RAPPORTS DE L'AUDIT FINANCIER, DE
L'AUDIT DES COMPTES BANCAIRES ET DE L'AUDIT SUR
L'EXECUTION DU MANDAT DE GESTION**

EXERCICE 2006

SNPC

 **Constantin**

Monsieur Pacifique ISSOIBEKA
Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget

B.P. 2083
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

Objet : Synthèse des rapports de l'audit financier, de l'audit des comptes bancaires et de l'audit sur l'exécution du mandat de gestion au titre de l'exercice 2006

Excellence,

1- En exécution de la mission d'audit financier, d'audit des comptes bancaires ainsi que d'audit sur l'exécution du mandat confié à la SNPC par la République du Congo pour la période couvrant l'exercice 2006, nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de nos travaux.

2- Audit financier sur les comptes sociaux et consolidés exercice 2006

L'audit des comptes sociaux et consolidés de la SNPC, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous permet de vous relever les points suivants :

- 2.1 Nous n'avons pu nous assurer de l'exhaustivité et de la réalité des montants comptabilisés au titre de l'exercice 2006, des honoraires juridiques liés aux procès en cours entre la République du Congo et certains tiers détenteurs des créances sur le Congo ;
- 2.2 Les coûts pétroliers sont comptabilisés par la SNPC sur la base des reportings communiqués par les opérateurs. Au titre de l'exercice 2006, la SNPC n'avait pas exercé son droit d'audit pour s'assurer de la réalité des chiffres des reportings.
- 2.3 La comptabilité du mandat relatif au suivi des opérations faites pour le compte de la République du Congo continue de faire l'objet de réflexion de la part des dirigeants de la SNPC mais n'est pas encore opérationnelle.
- 2.4 La conversion des comptes de la « comptabilité fonctionnement », tenue en F CFA qui est une monnaie différente de la monnaie de la tenue des comptes de la SNPC qui est le dollar Américain, a engendré des écarts de conversion de K\$ USD 47 659 au titre de l'exercice 2006. Ce montant a été imputé dans les comptes consolidés de la manière suivante :
 - Réserves consolidés K\$ USD 41 307
 - Résultats consolidés K\$ USD 6 351



Constantin

ABIDJAN – BANGUI – BRAZZAVILLE – BRUXELLES – BUDAPEST

BUENOS AIRES – DAKAR – FRANCFORT – GENEVE – HONG KONG – LONDRES

LUXEMBOURG – MADRID – MEXICO – MILAN – MONTREAL – NEWYORK
POINTE-NOIRE – ROTTERDAM – SAN FRANCISCO – SINGAPOUR

B.P. 673 – POINTE-NOIRE – CONGO TEL 00 (242) 94 89 57 - (242) 94 89 56 - CEL 00 (242) 571 32 77/655 48 31/440 02 86
B.P. 14 559 BRAZZAVILLE – CONGO – TEL/FAX 00 (242) 81 08 17 – CEL 00 (242) 666 64 82/417 64 96

GKM Audit & Conseil

E.mail : gkm_groupeconstantin@hotmail.com

gkm_groupeconstantin@yahoo.fr

Mars 2009

SARL AU CAPITAL DE 6 000 000 F.CFA – RCCM 06 B 031 – NIU M2 0061 10000273

- 2.6 Les informations en notre possession font état de liquidation de la FININCO et IDC, filiales de la SNPC dans le cadre du recentrage de la SNPC sur son activité principale. La créance globale de 5,71 millions \$ USD détenue sur ces deux sociétés n'a fait l'objet d'aucune provision dans les comptes sociaux de la SNPC (EPIC), du fait des décisions de l'Assemblée Générale allant dans le sens de la continuité d'exploitation.
- 2.7 La SNPC n'a pas établi des tableaux de bouclage des capitaux propres individuels et consolidés au titre de l'exercice 2006 en conformité avec les règles de consolidation en vigueur au Congo (référentiel OHADA). La validation des capitaux propres consolidés passe nécessairement par l'établissement de l'ensemble des tableaux de bouclage des capitaux propres.
- 3- *A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions exposées aux paragraphes 2.1 à 2.7, ci dessus, les états financiers sociaux et consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables de l'Acte Uniforme du 20 mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises (OHADA).*

4- Audit des comptes bancaires

Le système de contrôle interne relatif au cycle trésorerie de la SNPC présente des faiblesses en matière d'autorisation, de comptabilisation et de contrôle de la réalisation des services consommés et des biens reçus.

5- Audit de l'exécution du mandat de gestion

De façon générale, la SNPC respecte les dispositions définies dans le mandat de gestion. Toutefois, nous notons les faiblesses suivantes relevées au titre de l'exercice 2006 :

- Absence d'une comptabilité séparée des opérations relatives au mandat de gestion confié par la République du Congo à la SNPC ;
- Non respect des délais contractuels par la SNPC pour ce qui est du transfert des fonds à la République du Congo.



- Les poursuites dont sont l'objet les clients du pétrole Congolais font de la SNPC l'interlocutrice privilégiée. Cette situation a obligé la SNPC et COTRADE à pratiquer en matière commerciale la politique de prépaiement qui les expose à des frais financiers importants et qui minore de manière significative les revenus pétroliers de la République du Congo.
- 6- Tous en vous exprimant notre disponibilité pour les informations complémentaires, veuillez croire, Monsieur le Ministre en l'expression de notre très haute considération.

Fait à Brazzaville le 30 Mars 2009

Pour GKM/CONSTANTIN

Auditeur

Agrément CEMAC N° SEC 014

André GOMEZ-GNALI

Expert Comptable

Agrément CEMAC EC N° 219

Directeur Général - Associé Gérant